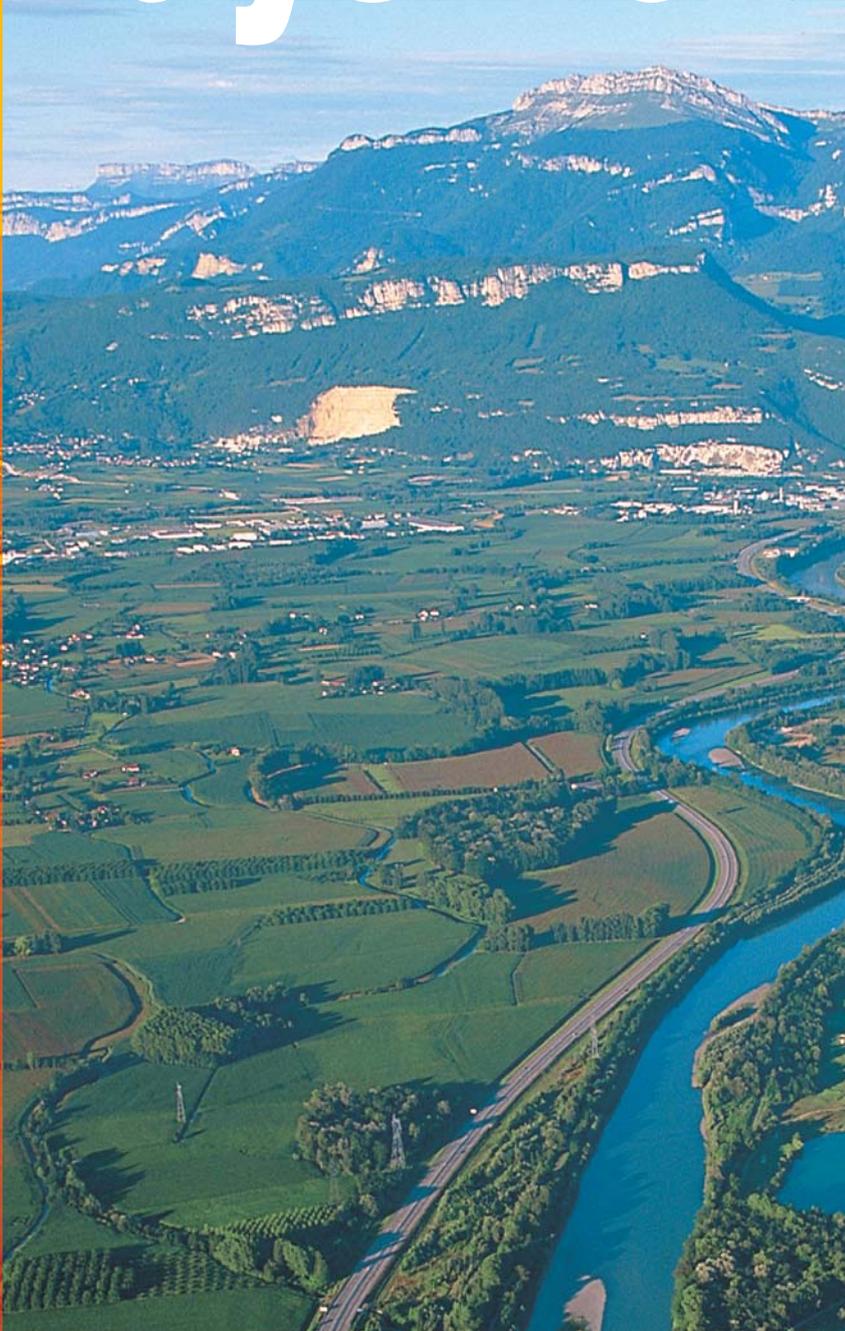


elanne Chirens Paladon St-Sulpice des-Rivoires
La Bâtie-Divisin Tullins Bilieu Charavines
Charancieu Montferrat Merlas
Saint-Bueil Le Pin Saint-Aupre Saint-Geoire-en-Valdain
La Murette Vourey Saint-Cassien La Buisse
Voiron Voreppe Moirans Saint-Jean-de-Moirans
Saint-Etienne-le-Crossey Charnècles Coublevie

Pays Voironnais



Charte Paysagère

Pour une gestion
des espaces naturels,
agricoles et urbains

Pourquoi une charte pour le Pays Voironnais ?

En 1999, la Communauté du Pays Voironnais élaborait un projet de territoire pour les années 2000 à 2010.

En préambule de ce projet, le Pays Voironnais affichait 3 valeurs clefs, ciments de sa tradition et de sa volonté de coopération intercommunale : l'autonomie, l'équilibre et l'efficience.

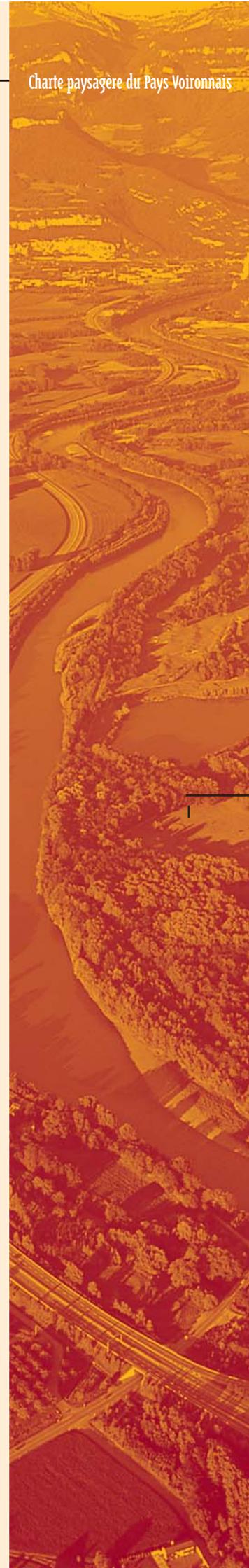
Que voulions-nous signifier en proclamant l'équilibre comme l'une de nos valeurs essentielles ?

Que tout projet de développement n'a de sens que dans la perspective d'un renforcement de l'équilibre social, territorial ou environnemental. La finalité est en effet de procurer à tous une vie meilleure, de concilier développement économique et respect de l'environnement, d'offrir au plus grand nombre les services et les opportunités d'un territoire moderne, de créer des espaces de vie, qu'ils soient naturels ou urbains, de qualité.

La préservation et l'amélioration de la qualité des espaces de vie est en soi un objectif tout autant qu'un facteur de l'attractivité et de la compétitivité économique du territoire. La volonté de maîtriser les paysages urbains et naturels répond au constat d'une urbanisation accélérée du fait de la dynamique économique propre au Pays Voironnais, du fait également de sa proximité immédiate avec l'agglomération grenobloise et des effets de dessèchement qu'elle subit comme l'ensemble des grandes agglomérations.

■ En se dotant d'une charte paysagère, le Pays Voironnais se donne les moyens d'encadrer et de maîtriser son développement plutôt que le subir. Il se donne les moyens de préserver cet atout et ce capital que constitue la qualité de ses espaces naturels et urbains.

■ En se dotant d'une charte paysagère, le Pays Voironnais s'inscrit également dans une véritable démarche de développement durable c'est à dire une conception responsable du monde dans lequel nous vivons qui permette le développement et la satisfaction des besoins d'aujourd'hui sans compromettre celle des générations futures.





Méthode d'élaboration de la charte :

En 1999 le Schéma Directeur de la région Grenobloise a défini en concertation avec les communes un certain nombre d'orientations pour le développement et l'aménagement du territoire.

Parallèlement, le Pays Voironnais s'est engagé dans la définition d'un projet global pour la gestion de ses paysages naturels, agricoles et urbains. Ainsi a-t-il été décidé de réaliser une charte paysagère.

Cette charte s'inscrit dans le cadre d'une politique plus large de gestion qualitative des espaces ; elle doit être regardée et mise en œuvre parallèlement à deux autres actions complémentaires :

- La charte agricole
- la charte architecturale.

La méthode de travail a associé dans les phases de réflexion les élus, techniciens territoriaux et agriculteurs de chaque secteur ; chacun pouvant exprimer son point de vue, ses souhaits ou ses inquiétudes.

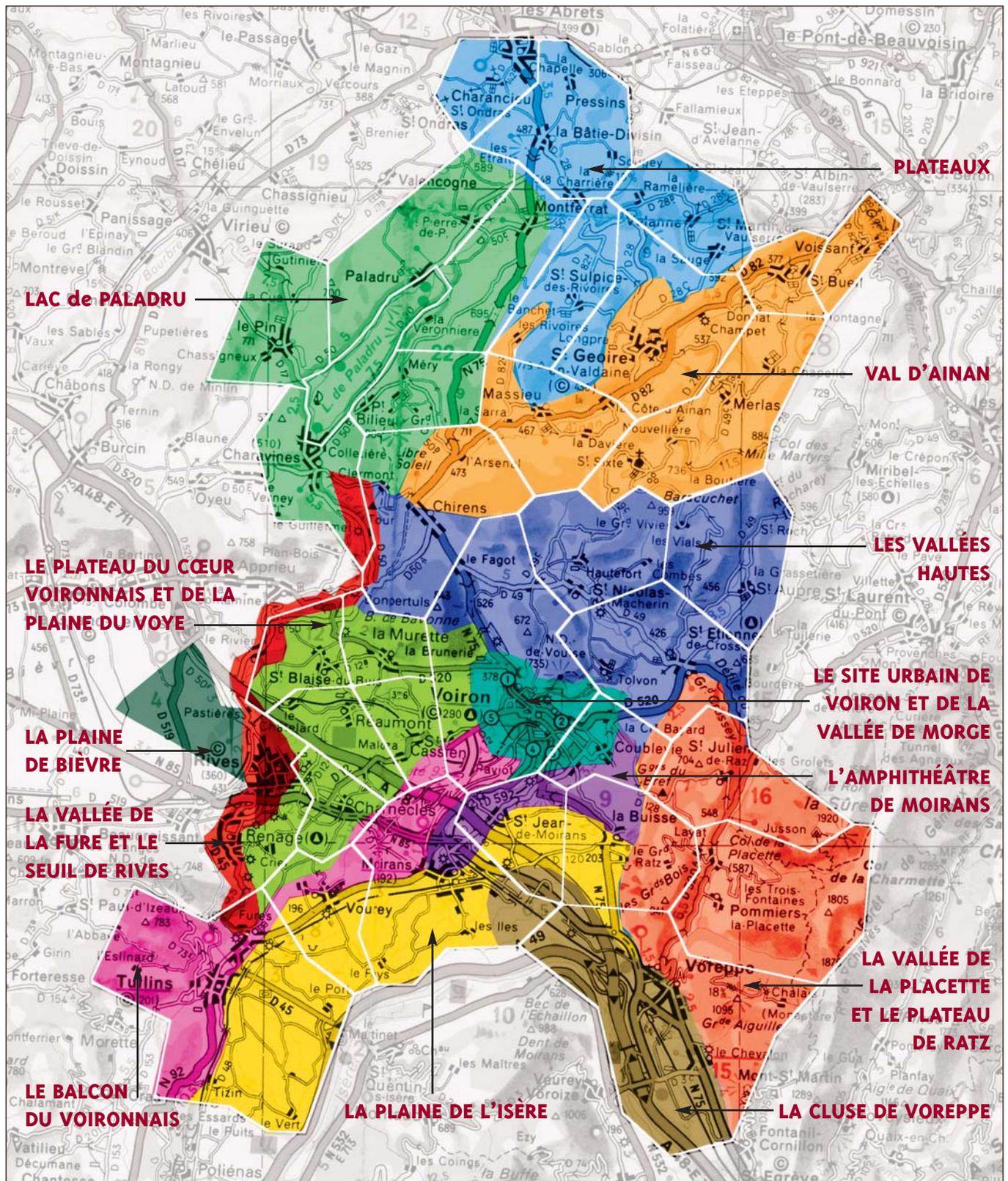
Le projet s'est déroulé en trois temps :

- état des lieux
- diagnostic
- propositions pour la charte.



L'état des lieux :

Une première phase d'étude paysagère a dressé en 1999 un état des lieux complet des sites de la Communauté de Communes (21 communes), qui a été élargi en 2000 au nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération (33 communes). Cette étude a fait ressortir les atouts, les problèmes et les enjeux des treize entités paysagères différentes, qui font du Pays Voironnais un territoire aux paysages riches et variés.



Les principaux traits du Voironnais sont :

• Un cadre naturel exceptionnel

Une mosaïque de territoires allant des zones de montagne, aux grandes plaines ouvertes par les cultures, aux vallées étroites et aux réseaux complexes de plateaux, compose une région riche en paysages.



• Une multitude de villages

Les villages font partie du paysage. Avec le relief, les boisements, les cultures, les maisons situées généralement en rupture de pente soulignent une situation naturelle et participent à la définition du paysage.



• Une agriculture de terroirs

La pente, l'altitude et la nature du sol conditionnent l'activité agricole. Le territoire comporte des espaces aux potentialités agronomiques très diverses, des terroirs aux spécificités marquant l'identité du paysage.



• Des villes et des zones d'activité à la campagne

L'accroissement de la ville, sa consommation en espace rend plus aigu son rapport au territoire. Sur les nouvelles limites de la ville se joue l'inscription de l'urbain dans le paysage.



Le diagnostic :

En l'an 2000, une seconde phase de travail a consisté en une analyse précise du paysage, portant sur l'ensemble du territoire.

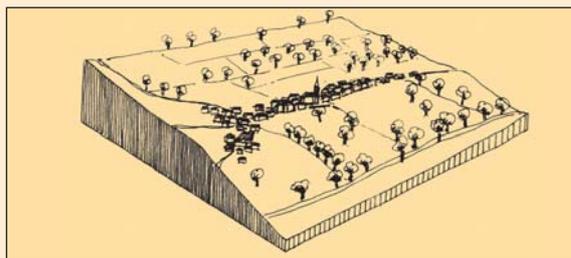
Cette étape a permis d'établir un diagnostic qui regarde de façon détaillée les composantes essentielles du paysage :

- l'implantation urbaine en relation avec la morphologie du site
- la composition urbaine
- les formes architecturales traditionnelles
- les murs de clôture
- les formes végétales :
 - formes urbaines
 - formes naturelles
 - formes agricoles
- l'eau comme élément structurant du paysage
 - en milieu naturel et agricole
 - en milieu urbain.



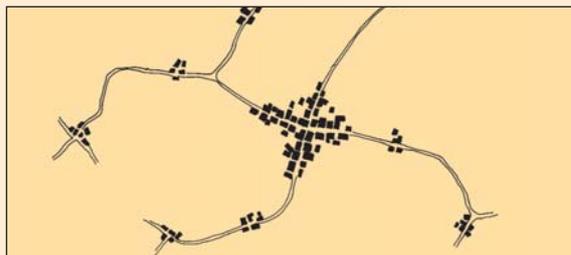
• L'implantation urbaine en relation avec la morphologie du site

Les implantations de villages se trouvent le plus souvent en situation de rupture, dans les plis du relief, en rupture de pente ou à la limite entre deux territoires.



• La composition urbaine

La forme des villages est liée à la manière dont ils se sont développés en relation avec leur territoire. L'effet de centralité est la condition nécessaire à l'existence de lieux publics et d'espaces de convivialité.



• Les formes architecturales traditionnelles

Voiron excepté, l'habitat traditionnel du Voironnais est essentiellement rural. La vocation agricole des bâtiments a fortement marqué l'architecture dans cette région carrefour où des influences diverses se sont rencontrées.



• Les murs de clôture

La distinction entre espace public et espace privé est importante pour que les habitants perçoivent sans ambiguïté les différents lieux de la ville.



• Les formes végétales

Plus qu'un massif de fleurs, l'arbre a la capacité d'occuper un espace et de donner de l'ombre. Il peut définir les circulations lorsque l'on tourne autour, et créer une atmosphère agréable à proximité d'une maison.



• L'eau comme élément structurant du paysage

La présence des fossés et ruisseaux est souvent discrète dans le paysage mais leur rôle dans le fonctionnement du territoire est essentiel.



Les propositions de la charte paysagère :

La charte est un engagement contractuel qui rassemble les élus et les habitants dans une démarche qualitative et volontaire.

Aujourd'hui, la charte se traduit par 6 engagements qui relèvent quatre défis essentiels pour améliorer le paysage.

1° défi : l'espace public urbain

- voies et places page 13
- traversées et entrées d'agglomérations page 15

2° défi : qualité architecturale et paysage

- inscription du bâti dans le site page 17
- vocabulaire de l'architecture page 19
- clôtures page 21
- utilisation du végétal page 23

3° défi : agriculture et paysage

- intégration des bâtiments agricoles page 25
- la haie et l'espace agricole ouvert page 27
- l'entretien des canaux et fossés page 29
- les vergers page 31
- les espaces boisés page 33

4° défi : paysage et activité économique

- intégration des zones d'activité page 35
- impact des infrastructures page 37

(Chaque défi comporte un certain nombre de thèmes abordés sous forme de fiches techniques).

Les 6 engagements

les engagements

Article 1 :

Par leur beauté, leur richesse et leur diversité, les paysages du Voironnais, naturels, agricoles ou bâtis constituent une richesse et un patrimoine collectif de grande qualité.

Article 2 :

La préservation et la mise en valeur de ce patrimoine sont indispensables non seulement pour garantir durablement la qualité de vie dans le Pays Voironnais mais aussi pour affirmer son identité et préserver son attractivité notamment économique.

Article 3 :

Conscient de l'importance, pour les générations actuelles mais aussi et surtout pour les générations futures, de la préservation de ce capital, les élus s'engagent à intégrer, à chaque projet d'aménagement et de développement du Pays Voironnais, une dimension relative à la préservation du patrimoine environnemental et paysager.

Article 4 :

Ils s'engagent également à favoriser la mise en œuvre d'outils réglementaires (Schéma de secteurs au niveau intercommunal, Plan d'Occupation des Sols au niveau communal) permettant de préserver et d'enrichir le paysage.

Article 5 :

Par leur activité, les agriculteurs sont des acteurs essentiels de la gestion et de l'évolution des paysages. Dans le cadre de la Charte Agricole et forestière, des actions concertées permettront de respecter les caractères du paysage et de préserver l'environnement naturel.

Article 6 :

Les paysages du Pays Voironnais, le patrimoine naturel et architectural et les savoir-faire qui y sont liés doivent être transmis aux générations futures comme un bien précieux pour qu'à leur tour, elles puissent les préserver et développer ce qui en fait l'identité.

Mise en œuvre et animation de la charte paysagère

Le but de la Charte Paysagère est de définir une politique du paysage globale à moyen et long terme pour le Voironnais. Mais une fois réalisée, il faut la diffuser et la faire vivre. Des actions de conseil, de formation et de communication sont donc nécessaires.

Les outils :

VOLET PAYSAGER DES P.O.S

L'étude d'environnement préalable, ainsi que le zonage et la réglementation des P.O.S des différentes communes du Pays Voironnais devront intégrer les dispositions de la Charte Paysagère.

VOLET PAYSAGER DES PERMIS DE CONSTRUIRE

De même, les projets de construction qui doivent désormais prévoir leur insertion dans leur environnement (loi du 8 janvier 1993) prendront en compte les préconisations de la Charte.

GESTION CONCERTEE

Initier sur des secteurs géographiques définis (à l'échelon communal par exemple) des actions expérimentales sur un thème de gestion volontaristes du paysage.

Cela supposera d'animer une concertation entre élus, administrations, associations, particuliers ou professionnels concernés.

PLANS DE PAYSAGE

Engager à l'échelle des entités paysagères ou de sites naturels plus restreints une démarche d'aménagement globale du territoire qui intègre tous les enjeux liés au paysage.

PROJETS PILOTES

Mettre en œuvre rapidement des chantiers choisis pour leur aspect urgent ou pédagogique sur des thèmes liés aux grands défis de la Charte.

REGLEMENTATION DE LA PUBLICITE

Faire un diagnostic des problèmes rencontrés et se doter de règles du jeu simples en faisant respecter la réglementation. Créer un cadre de concertation pour gérer l'affichage et mettre en place une démarche qualitative autour du mobilier utilisé (réflexion sur les Relais Information Service par exemple).

RECOMMANDATIONS A LA MAITRISE D'ŒUVRE ET LA MAITRISE D'OUVRAGE

Réaliser un guide pratique de recommandations (sortes de cahier des charges) pour la réalisation des :

- LOTISSEMENTS
- ZONES D'ACTIVITE
- CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES OU AGRICOLES

Créer en collaboration avec les professions concernées un label de qualité " charte du Paysage Voironnais " qui valorise les projets répondant aux recommandations.

PALETTE VEGETALE DE REFERENCE

Etablir une liste de plantes de référence (arbres, arbustes, plantes de haies) qui représente l'identité du paysage Voironnais, et associer les professionnels de la pépinière et du paysage dans une démarche qualitative pour utiliser et faire connaître cette palette végétale.

La réalisation d'une brochure de vulgarisation peut également être envisagée.

INTERFACE AVEC LES DEMARCHES ENGAGEES

Assurer la coordination et la synergie entre la Charte et les autres projets touchant la qualité de l'aménagement comme :

- LA CHARTE ARCHITECTURALE
- LA CHARTE AGRICOLE ET LE P.L.G.E
- LE SCHEMA DIRECTEUR

Les moyens :

GROUPE DE PILOTAGE

Il est nécessaire d'avoir un groupe de pilotage spécifique pour la Charte Paysagère et Architecturale car il est essentiel d'inscrire la démarche dans la durée et il faut pouvoir décider des actions à mener, en mesurer l'efficacité, évaluer le chemin parcouru et celui restant à faire.

Le groupe aura aussi en charge de veiller à l'actualisation de la Charte et à sa validation auprès de l'instance délibérante.

UN ANIMATEUR

Il s'agit d'une personne interne et/ou d'une consultance extérieure qui soit chargée sur le terrain de la mise en œuvre de la Charte, avec pour mission de :

- préparer le travail de la commission et proposer les actions à entreprendre,
- trouver les acteurs relais capables de soutenir les projets sur le terrain (élus, professionnels, ou associations concernés),
- assurer la relation avec les communes pour les actions de maîtrise d'ouvrage communale,
- animer des réunions publiques,
- faire l'interface entre les acteurs locaux et les partenaires institutionnels (DDE, DDA, DIREN, CAUE, Conseil Général, Région, Etat, Communauté Européenne),
- encourager les pépiniéristes du Voironnais à cultiver les essences locales.

COMMUNICATION

La communication autour de la Charte ne doit pas être seulement le fait de son lancement ; elle doit s'inscrire dans la durée.

L'ouverture de chantiers pilotes par exemple doit faire l'objet d'actions spécifiques, ainsi que des manifestations comme les inaugurations ou des journées portes-ouvertes sur un thème.

Le chargé de mission et le groupe de pilotage auront la charge de proposer ces actions, et de se re-mobiliser périodiquement pour l'actualisation de la Charte.



*quatre défis
essentiels
pour
améliorer
le paysage*

Voies et places

Contexte

De nombreuses communes ont vu leur caractère se dégrader progressivement sans que l'on s'en rende compte, au gré des petits aménagements réalisés au jour le jour ou bien à l'occasion de travaux importants sensés rendre l'espace plus fonctionnel. Ces aménagements trop souvent envisagés d'un point de vue purement technique interviennent sans véritablement prendre en compte l'identité du village et la vie de ses habitants.

Beaucoup de village-rues ont à souffrir du développement d'un habitat dispersé, avec pour corollaire l'augmentation générale de la circulation et des besoins de stationnement. La rue principale ressemble à un boulevard.



Une place de village agrémentée de quelques arbres constitue un lieu, les gens peuvent se le représenter mentalement, s'y arrêter, s'y retrouver.

Objectifs

- Remettre en valeur le caractère des villages, rural ou montagnard, par le respect de l'architecture locale ;
- réaffirmer la centralité des villages en :
 - réaménageant des lieux de convivialité (place, mail, marché, parvis d'église...),
 - permettant la construction de nouveaux logements dans le centre ou à proximité de manière à éviter la dispersion de l'habitat,
 - rendant les centres attractifs par le développement de commerces ;
- aménager des voies traversantes qui ressemblent à des rues et incitent les automobilistes à ralentir ;
- donner un espace confortable et sécurisant au piéton ;
- éviter les aménagements souvent trop basés sur l'équipement des réseaux ou du mobilier urbain (lampadaires, abribus, poubelles...).



Une traversée de village exemplaire par sa simplicité et sa discrétion. Nul couleur criarde sur le sol ne vient lutter avec le volume des maisons.



Le traitement de sol peut faire l'objet d'un dessin, celui-ci doit être en accord avec son environnement.

Propositions

- Garder des espaces ouverts (pré-verger, jardin potager, prairie de proximité pour un cheval...) dans les agglomérations ;
- réaliser des aménagements simples ;
- limiter le mobilier urbain au minimum ;
- conserver ou restaurer les murs existants ;
- utiliser des matériaux, soit traditionnels, soit qui s'harmonisent bien avec ;
- accorder les coloris à ceux existants dans le bâti traditionnel.



Des espaces mal définis ne constituent pas une place clairement identifiable.



La qualité de l'espace public est aussi fait de ce qui l'environne, les proportions et coloris des maisons, l'unité architecturale.



Il faut éviter de surdimensionner les espaces de circulation. Une chaussée de 6 ou 7 mètres suffit.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et suivi du projet

DDE

SDA

Services techniques des communes

CAUE

PNR de Chartreuse

(pour les communes du périmètre)

Services techniques de

la Communauté d'Agglomération

Elaboration du projet

Paysagiste

Urbaniste

Architecte

PARTENAIRES FINANCIERS

Etat

Conseil Régional

Conseil Général

Commune

Traversées et entrées d'agglomération

Contexte

L'accroissement de la circulation automobile sur l'ensemble du territoire et la place prééminente donnée à la voiture se sont souvent faits au détriment des villages traversés, transformant les rues en voies larges et rapides. Nombreux sont les villages coupés en deux par une route où le trafic et la vitesse excessive rendent la vie des habitants difficile et dangereuse.

Avec le développement de l'urbanisation, les entrées d'agglomérations sont devenues de moins en moins perceptibles. Les nouvelles zones urbaines manquent de densité, elles incitent peu les voitures à ralentir. La sécurité de tous et la qualité urbaine des centres-villages en pâtit.



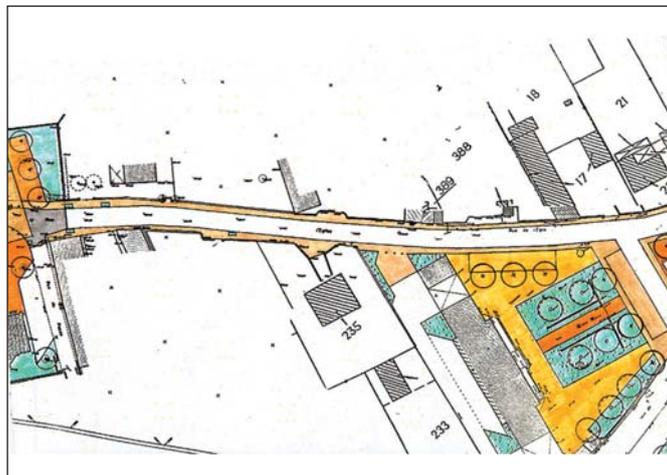
Entrée de village peu lisible. Le caractère routier reste prédominant dans l'agglomération.

Objectifs

- Réduire la vitesse des automobilistes ;
- donner un caractère urbain à l'environnement de la route, embellir l'espace public ;
- rendre une qualité architecturale et paysagère au site traversé ;
- concilier la circulation automobile avec la fréquentation urbaine (piétons, vélos, stationnement, sortie d'école, marché, circulation ralentie...).



La largeur de la voie est surdimensionnée et l'espace indifférencié ne réserve pas une place confortable au piéton.



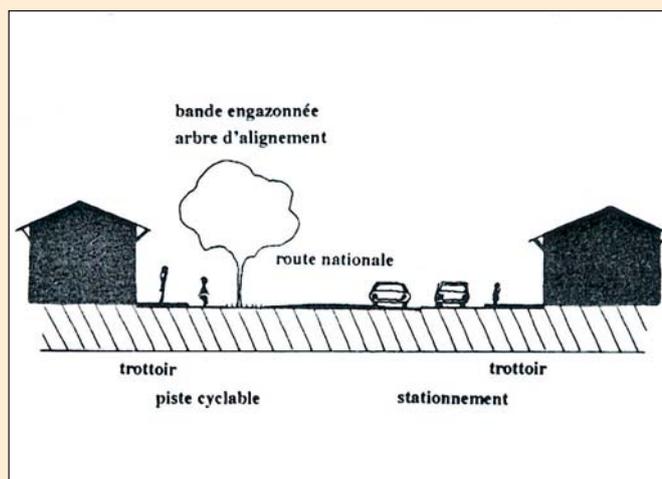
Le traitement de la traversée d'un village peut être l'occasion de traiter des points particuliers le long de ce linéaire.

Propositions

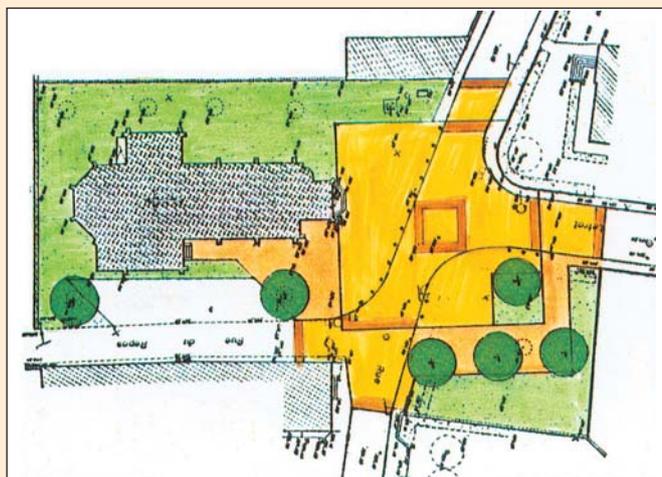
- Elaboration d'un projet par un bureau d'étude (urbaniste, paysagiste, DDE...);
- réduction de la largeur de chaussée souvent surdimensionnée;
- éviter les dispositifs simplistes de ralentisseurs ou chicanes et préférer les solutions globales intégrant une réflexion sur la route et l'espace urbain environnant;
- à l'approche de la ville, traitement des abords de la route en accord avec les caractéristiques naturelles ou agricoles environnantes (alignement de fruitiers ou autres arbres, talus planté, accotement stabilisé...);
- éclairage de type urbain, en applique sur les façades ou par des mâts limités à une hauteur de 6 mètres;
- traitement particulier des traversées piétonnes, des carrefours et des entrées de propriété, etc.;
- atténuer l'effet de coupure par la mise en valeur des routes transversales;
- dans les contextes durs (route nationale), inventer des solutions adaptées pour sauvegarder la sécurité et le confort des piétons et permettre des lieux de vie à proximité de la route.



Un simple alignement d'arbres peut créer un effet de seuil, il n'est pas nécessaire qu'il soit très long.



Profil de chaussée qui redéfinit les espaces respectifs de la voiture et du piéton et accorde une place plus importante à la vie à côté de la route.



Place de village réaménagée avec la traversée d'agglomération.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et suivi du projet

DDE

Services techniques des communes

CAUE

PNR de Chartreuse

(pour les communes du périmètre)

Services techniques de la

Communauté d'Agglomération

Elaboration du projet

Paysagiste

Urbaniste

Architecte

PARTENAIRES FINANCIERS

Etat

Conseil Régional

Conseil Général

Commune

Inscription du bâti dans le site

Les villages et leur relation au site

Chaque village est installé dans un site avec lequel il entretient d'étroites relations. Le tissu urbain développé autour d'anciens hameaux s'est progressivement composé en négociant avec un contexte naturel ordonné par les mouvements du relief et la circulation de l'eau.

Les implantations de villages se trouvent le plus souvent en situation de rupture, dans les plis du relief :

■ creux de vallon ;

■ piémont de coteau ;

ou sur un élément de relief peu remarquable mais en position dominante :

■ rupture de pente ;

et sur la limite entre deux territoires nettement différenciés :

■ montagne/plaine ;

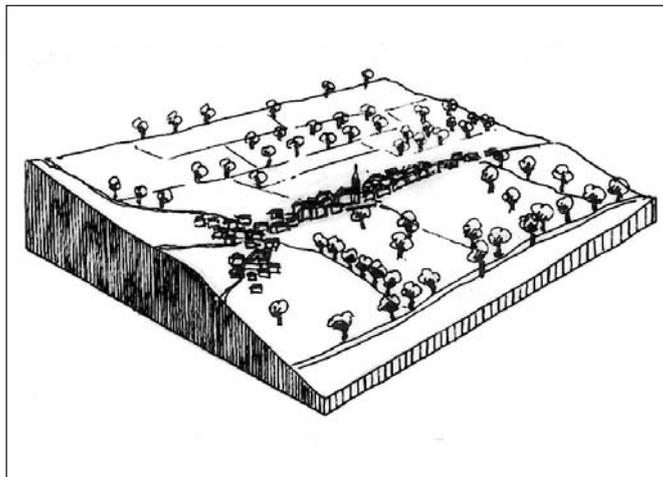
■ boisements/cultures.

Image identitaire

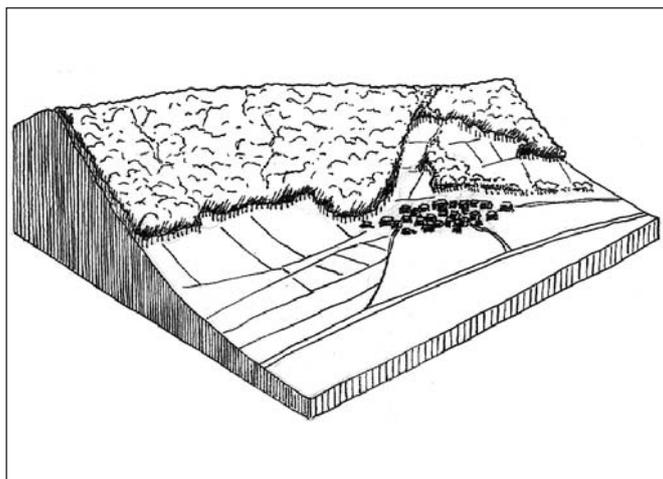
L'espace bâti, lieu d'une sociabilité urbaine, se trouve d'une part à proximité des terres exploitées, dans la continuité immédiate, et d'autre part sur la périphérie de grandes étendues préservées pour l'agriculture.

Ces ouvertures dans le paysage mettent le regard à distance. Ces lieux d'habitat et de rencontre focalisent l'attention lorsqu'ils apparaissent dans le lointain sous une image clairement identifiable. La forme du bâti, les couleurs des matériaux ne sont pas séparés du cadre naturel environnant. Le regard les embrasse du même coup d'œil. Les habitants ont besoin de s'identifier à un lieu et d'éprouver de manière sensible leur sentiment d'appartenance à un groupe.

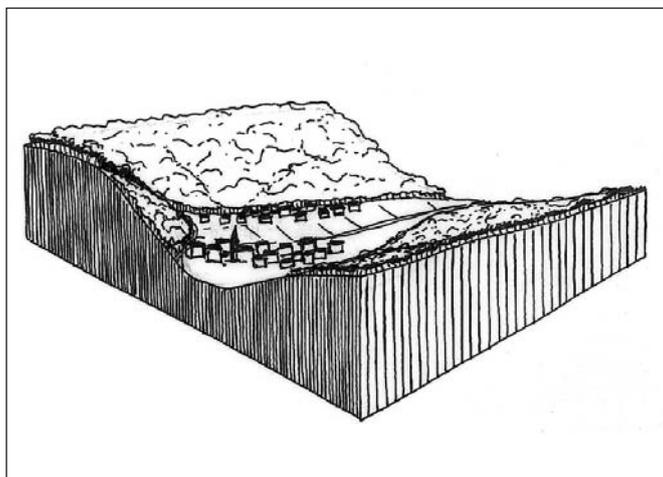
Un habitat éparpillé dans le paysage, des limites d'agglomération qui se dissolvent, la confusion entre les communes limitrophes, l'hétérogénéité du tissu font perdre leur force à une image de moins en moins identitaire.



En rupture de pente, le village de Charnècles.



En pied de coteau, en limite de plaine et de boisements, le hameau de Ture (commune de St-Aupre).



En creux de vallon, le village de Réaumont.

Les franges urbaines

Sur la périphérie des villes et villages se joue l'avenir des communes. C'est à la limite de l'espace urbain et de l'espace agricole que les villes peuvent encore évoluer, redéfinir leur contact avec le milieu naturel ou agricole ou bien se recomposer une façade.

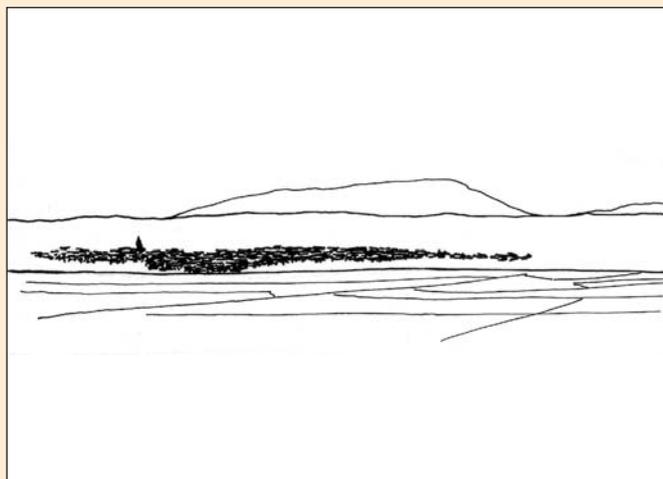
Habitat groupé

La forme des villages est liée à la manière dont ils se sont développés en relation avec leur territoire. Deux critères sont déterminants :

- la topographie ;
- les axes de circulation.

Le regroupement de l'habitat en agglomération crée un effet de centralité, condition nécessaire pour l'existence de lieux publics et d'espaces de convivialité.

Les nouvelles implantations doivent être installées dans la continuité du bâti existant, avec le souci de l'effet produit dans le paysage. Le village constitue un ensemble qui se donne à lire également au travers de ses franges, zones de transition avec l'espace agricole (vergers, contact direct).



Lorsque l'habitat est groupé, la forme clairement identifiable du village attire le regard.



Lorsque l'habitat est dispersé, l'effet de centre disparaît, on ne sait plus de quelle commune il s'agit.

Habitat dispersé

Les bâtisses en site rural sont liées traditionnellement à une activité agricole. Ceux qui habitent le territoire en sont aussi les gestionnaires. L'habitat dispersé n'est pas un habitat isolé, à l'écart de toute présence humaine. Les maisons sont regroupées en hameaux et sous l'identité d'un nom. Rares sont les communes composées seulement de hameaux. Chaque lieu-dit se rattache à une localité plus importante dont il dépend.



Le regroupement des maisons crée un effet de masse qui s'identifie facilement dans le paysage.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et conseil

CAUE

ABF pour les périmètres inscrits

PNR de Chartreuse

(pour les communes du périmètre)

Services techniques de la

Communauté d'Agglomération

Elaboration du projet

Paysagiste

Urbaniste

Architecte

PARTENAIRES FINANCIERS

Etat

Conseil Régional

Conseil Général

Commune

Vocabulaire de l'architecture

Contexte

Le caractère des villages tient à la qualité architecturale de l'habitat, essentiellement rural. Il n'existe pas un modèle-type de construction dans cette région carrefour où se sont rencontrées des influences diverses. Le pisé et le galet dominant sur l'ensemble du territoire, la pierre calcaire et surtout répandue dans la plaine de l'Isère. Tuile canal et tuile écaille se rencontrent indifféremment dans tous les secteurs, l'ardoise dans les zones de montagne. Au-delà de ces divergences, un caractère commun apparaît dans l'architecture domestique : la simplicité des formes.

La plupart des communes n'ont pas un patrimoine bâti suffisant qui justifie une ZPPAUP, ou un périmètre de protection MH. Nombreuses sont les maisons dans un état de vétusté ou qui ont été rénovées de façon standardisée par le gommage de tout ce qui est caractéristique de la région.

Objectifs

- Promouvoir la restauration du bâti ancien dans le respect des techniques, des matériaux et des couleurs traditionnels, dans la mesure où les coûts sont maîtrisables et les savoir-faire toujours actuels ;
- inciter la réhabilitation du bâti ancien pour de nouveaux usages de préférence à la construction neuve ;
- inciter les nouvelles constructions à s'intégrer harmonieusement dans un tissu existant.

Propositions pour le bâti ancien

- Conserver les détails de construction existants (séchoir, fenil, avancée de toiture...);
- effectuer les restaurations dans les mêmes techniques et les mêmes matériaux que ceux d'origine.



La grosse maison dauphinoise construite en galets et pierre. Les fenêtres sont à meneaux et la toiture à quatre pans et coyaux.



Les bâtiments en pisé sont construits sur une base en galets. Les deux techniques sont parfois utilisées sur un même bâtiment.



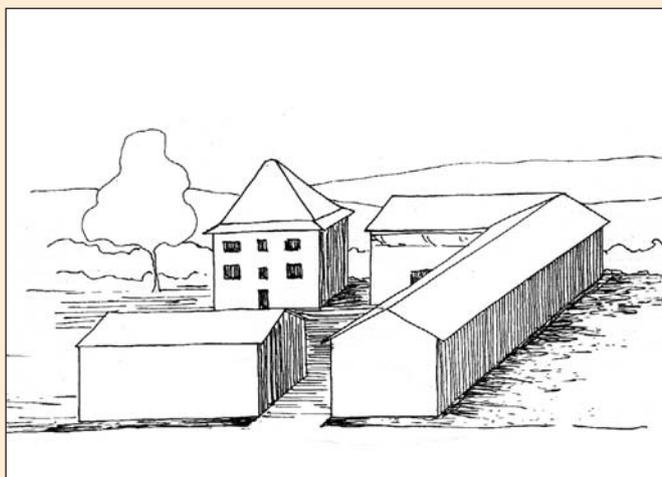
Dans la plaine de l'Isère, l'usage de la pierre est beaucoup plus répandu.

Propositions pour les constructions

- Tenir compte de l'espace public produit par l'implantation sur la parcelle ;
- rester dans les proportions (hauteur/largeur) du bâti ancien. La variété des exemples donnent une marge d'inspiration importante ;
- adapter le traitement des abords (cour, jardin, pré...) au contexte environnant ;
- implantation par rapport à la rue, pas au milieu de la parcelle ;
- respect du terrain naturel, dans une pente, limiter les terrassements au minimum et élaborer un projet qui tire parti de la forme particulière du site ;
- prendre en compte les risques naturels : inondation, glissement de terrain...



En ville, les maisons s'organisent en hauteur.



En zone rurale, les bâtiments d'habitation et de ferme sont disposés autour d'une cour ouverte.



Le séchoir à noix qui court le long de la façade sous une dépassée de toiture est caractéristique de la région.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et conseil

CAUE
SDAP pour les périmètres inscrits
DDE (architecte-conseil)
PNR de Chartreuse
(pour les communes du périmètre)
Services techniques de la
Communauté d'Agglomération

Elaboration du projet

Architecte
Paysagiste
Urbaniste

PARTENAIRES FINANCIERS

Etat
Conseil Régional
Conseil Général
Commune
Fondation du patrimoine
Crédits OPAH

Clôtures

Rappel historique

Les clôtures de l'espace privé jouent un double rôle : protection de l'espace intime de la maison et définition du cadre de la rue. La distinction entre espace public et espace privé est importante pour que les habitants perçoivent sans ambiguïté les différents lieux de la ville.

Les murs traditionnels

- galet ;
- pisé à soubassement de galets ;
- pierre calcaire ;
- assemblage de pierres sèches.

Comment construire une clôture ?

La simplicité sera toujours la première qualité d'une clôture.

- Rechercher une continuité avec les murs avoisinants, plutôt qu'une différence ;
- matériaux : les moyens et les savoir-faire ont évolué, il faut privilégier les formes simples et la discrétion de la décoration. On peut aussi réutiliser les matériaux traditionnels différemment ou en rappels (piliers de portail, sous-bassement...);
- couleur dans la continuité de l'existant ;
- reprise d'un mur en pisé, dans le même matériau ou un matériau moderne.

Les talus

Ils se justifient dans un environnement non bâti, hors d'une continuité de murs.

- De même type que ceux qui bordent les routes ;
- fossé à son pied ;
- surmonté d'une haie champêtre de même type que celles rencontrées dans les environs.



Mur en pierres de diverses provenances.



Mur en pisé à soubassement de galets.



Talus soutenu par un muret de pierres sèches.

Les haies

Elles matérialisent une limite entre un jardin et un champ ou entre deux propriétés, mais elle ne constitue pas une façade au bord d'une rue, derrière laquelle les maisons pourraient se camoufler. Elle peut contribuer à retenir la terre sur une pente, faire effet de coupe-vent, faire de l'ombre...

Composer la haie par des mélanges de différentes espèces. Observer ce qui pousse naturellement dans les environs. Eviter les haies de thuya ou de laurier-cerise qui se fondent mal dans le paysage.



La haie champêtre taillée peut convenir aussi bien en zone rurale qu'en périphérie de zone urbaine.

Les clôtures grillagées

Elles doivent être implantées à 1 mètre à l'intérieur de la propriété pour permettre une plantation du côté de la rue qui noie la clôture dans la végétation.



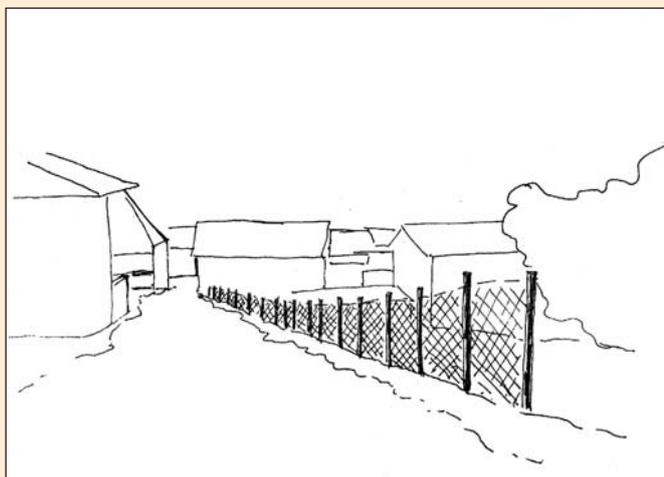
L'association muret/grillage/haie s'adapte mal au contexte local. Ce type de clôture très banal n'est pas spécifique du Voironnais.

Limite de propriété Les clôtures en bois

Les lattes verticales sont préférables à celles horizontales posées sur un mur dans le style «rancho».

A éviter : le style rancho.

Conseillé : échelas de châtaignier fixé sur pieux en bois tous les 2 mètres ou barrière bois à lattes larges.



La clôture constituée par un grillage tendu entre des piquets de bois établit une limite sans refermer l'espace. Une haie n'est pas nécessaire.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et suivi du projet

SDA

CAUE (architecte-conseil)

DRAC

PNR de Chartreuse

(pour les communes du périmètre)

Services techniques de la

Communauté d'Agglomération

Association Maisons paysannes de

France

Elaboration du projet

Architecte

Paysagiste

Urbaniste

PARTENAIRES FINANCIERS

Commune

Communauté d'Agglomération

Etat

Conseil Régional

Conseil Général

Utilisation du végétal

Contexte

Dans un contexte urbain, la végétation des jardins apporte un peu de souplesse et de fantaisie qui rejaillit sur l'espace public. Le végétal est aussi un élément unificateur des différents espaces. En zone rurale, le jardin crée un espace de transition avec la nature ou les cultures, les vergers, les bois, ou les autres maisons.

La végétation qui se développe dans l'espace privé à côté de la maison participe à l'atmosphère de l'espace public, elle ne concerne donc pas uniquement chaque particulier.

La banalisation des modèles de plantation, par le choix des essences et la conduite des formes (la haie de thuya ou de laurier-cerise, le sapin bleu et autres conifères...) donne des jardins pauvres et stéréotypés qui se lient mal au paysage environnant. Ils contribuent à la banalisation des lieux.

Des haies persistantes ont trop tendance à se substituer à la façade de la maison sur la rue.

Objectifs

- Inciter à l'observation et à l'imitation des essences présentes à l'état naturel dans les environs ;
- planter des végétaux adaptés aux conditions locales de climat et de sol ;
- permettre une plus grande variété dans le choix des espèces et dans les formes de haies ;
- limiter la banalisation des quartiers résidentiels ;
- réaliser des constructions qui tiennent plus compte de l'espace public produit ;
- éviter les haies hermétiques qui ne laissent déborder aucune végétation.



La haie persistante crée un mur hermétique entre le privé et le public. Nul débordement sur la rue est possible.



Jardin dont les conifères sont posés comme des objets de façon arbitraire. Ils se lient mal au paysage environnant.



La treille qui court sur la façade peut agrémenter l'espace privé aussi bien que la rue.

Propositions

- Promouvoir en amont l'utilisation des essences locales traditionnelles auprès des pépiniéristes ;
- également une action de sensibilisation auprès du grand public ;
- préconiser la plantation de haies champêtres (espèces préconisées en mélange pour une haie champêtre : charme, noisetier, cornouiller, avec comme persistants : troène, if, houx) ;
- éviter les écrans végétaux destinés à cacher des bâtiments sans qualité, préférer dans ce cas les plantes grimpantes ;
- à la plantation d'un arbre isolé, songer à la taille qu'il aura à maturité, ne pas planter trop près de la maison ou de la limite. Lors du choix d'un arbre, il faut penser à sa taille adulte et choisir une espèce adaptée à la taille du jardin ;
- les matériaux utilisés pour les sols et les clôtures doivent rester simples et discrets de manière à ne pas lutter avec le végétal : couleur neutre, limiter les surfaces traitées au strict nécessaire, préférer si possible les matériaux naturels aux éléments de béton préfabriqués.



La charmille garde ses feuilles sèches en hiver. Elle peut être implantée partout, aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale.



La haie champêtre taillée sommairement se lie bien au paysage.



L'arbre isolé dans la cour contribue à créer une atmosphère intime et chaleureuse.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et suivi du projet

CAUE (architecte-conseil)

DRAC

PNR de Chartreuse (pour les communes du périmètre)

Services techniques de la Communauté d'Agglomération Association Maisons paysannes de France

Elaboration du projet

Paysagiste

PARTENAIRES FINANCIERS

Commune

Communauté d'agglomération

Etat

Conseil Régional

Conseil Général

Intégration des bâtiments agricoles

Rappel historique

Les bâtiments agricoles traditionnels en pisé ou en galets ont durablement marqué le paysage rural. Ils ont pris une large place dans le façonnement identitaire de la région. Ces édifices anciens n'ont guère plus de fonctionnalité pour l'agriculture moderne et sont souvent abandonnés à une dégradation progressive.

Objectif principal

L'implantation d'un bâtiment agricole doit bénéficier d'une réflexion quant à son impact sur le paysage qui soit en correspondance avec le niveau des investissements réalisés. Le bâtiment doit s'intégrer au paysage comme les bâtisses en pisé se sont fondues dans les hameaux.

Propositions

Bâtiments neufs : lieu d'implantation

La construction de nouveaux bâtiments adaptés aux exigences de l'agriculture moderne impose le choix d'un nouveau lieu, voire d'un nouveau site pour l'implantation du siège d'exploitation. Ce choix bien maîtrisé peut atténuer l'impact sur le paysage. Quelques notions à respecter :

- éviter de poser un bâtiment sur une butte, il risque d'être visible partout à la ronde ;
- rechercher l'implantation qui nécessite le minimum de terrassements, en adaptant le fonctionnement aux courbes de niveau ;
- végétaliser systématiquement les talus (un simple engazonnement peut suffire) et éviter les pentes supérieures à 50 % ;
- accompagner les aires de stockage et les plate-formes par des plantations de haies ou de brise-vents ;
- inscrire si possible le bâtiment à proximité d'un bâtiment existant, de manière à limiter l'impact visuel de chacun ;
- réfléchir à la forme du bâtiment par rapport à son environnement.



Le pisé présent partout dans les hameaux fait partie du paysage.



La position du bâtiment sur une butte le rend visible depuis un très grand périmètre. Détaché du hameau, il ne se fond pas dans le paysage.



La couleur blanche rend le bâtiment plus visible.

Couleur du bâtiment

Le choix de la couleur a une grande influence sur l'impact du bâtiment. Une couleur qui tranche fortement avec l'environnement risque de rendre le bâtiment plus présent dans un paysage où les tons sont doux. Les couleurs neutres sont très nettement préférables : ocre de type pisé, ocre tirant sur le marron, gris moyen, vert... Eviter les couleurs vives.

Matériaux de construction

Pour les toitures en fibro-ciment et les bardages en bac acier qui sont le plus généralement employés, la couleur est déterminante. Il faut se rapprocher des teintes des matériaux traditionnels environnants (brun dans le voisinage de tuiles, noir dans un voisinage d'ardoises). Lorsqu'il est utilisé sur ce type de bâtiments, le bois apporte une qualité architecturale supplémentaire.

Bâtiments anciens :

- Encourager la restauration et la réutilisation du bâti traditionnel dans les nouveaux projets.

Les abords des bâtiments

L'accès et la cour de ferme ainsi que les différentes plate-formes de circulation et de stockage ont autant d'impact que les bâtiments dans le paysage. Cet aspect trop longtemps négligé doit faire l'objet d'un effort. C'est pourquoi il faut sensibiliser les agriculteurs à ce besoin.

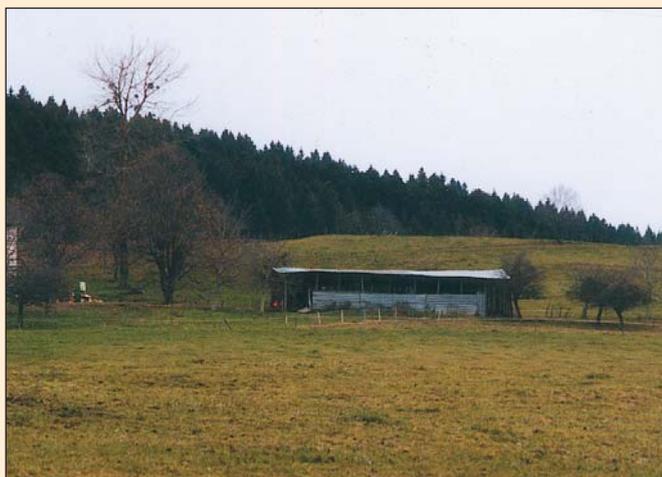
- Effectuer un diagnostic avec un paysagiste et un conseiller technique en bâtiment ;
- utiliser les outils d'aide à la mise en œuvre dans le cas des CTE, PLGE ou Contrat Global.



Le bardage bois placé en dessous de la toiture donne une meilleure qualité architecturale.



Un exemple de réutilisation du bâti traditionnel.



La couleur gris métal ou une autre couleur neutre se fond beaucoup mieux dans le paysage.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et suivi du projet
DDE

Services techniques des communes
CAUE

PNR de Chartreuse
(pour les communes du périmètre)
Services techniques de la
Communauté d'Agglomération
Chambre d'Agriculture

Elaboration du projet

Paysagiste
Urbaniste
Architecte

PARTENAIRES FINANCIERS

Commune
Conseil Général
Conseil Régional
Etat
Communauté Européenne

La haie et l'espace agricole ouvert

Contexte

Le paysage est structuré par les franges des parcelles, les haies, les arbres isolés ou les boisements, les fossés... Leur entretien qui représente une charge pour les agriculteurs n'est pas toujours assuré. De nombreuses haies ont été supprimées à l'occasion de remembrements ou de façon ponctuelle. Elles n'ont pas été créées pour faire beau, mais pour leurs fonctions. L'agriculture vit de la production de denrées et a un rôle fondamental d'entretien des paysages.

En pays de montagne, l'ouverture du paysage par l'agriculture est déterminante pour l'appréciation de l'espace. Elle rend possible la vision des lieux, les larges étendues de plaine, les vallonnements de plateaux ou les étroites vallées de montagne. Les terres soulignent les ondulations de terrain et réalisent un équilibre avec les masses boisées et les formes du bâti. Le caractère du paysage est donné par cet équilibre.

Les prairies et terres cultivées sont souvent lues comme un vide, des espaces de peu de valeur, à conquérir. Ils sont en réalité nécessaires à la qualité du paysage, que ce soit en milieu principalement agricole ou en zone périurbaine.

Objectifs

■ Préserver les formes végétales identitaires du Voironnais que sont :

- les haies hautes,
- les bandes boisées,
- les bosquets ;

■ maintenir l'ouverture des prairies de coteaux menacées de déprise en secteur de moyenne montagne ;

■ en secteur à forte pression urbaine, préserver des ouvertures entre les zones construites.



Les haies arborées et bandes boisées composent une marqueterie géante qui structure le paysage.



Dans le secteur nord de la plaine de l'Isère, la présence d'écrans boisés crée une succession d'horizons qui structure l'espace.



Les « vides » entretenus par l'agriculture ouvrent les perspectives et soulignent le relief. L'habitat se trouve sur les franges du parcellaire, non au milieu. Les arbres structurent le paysage sans le fermer.

Propositions

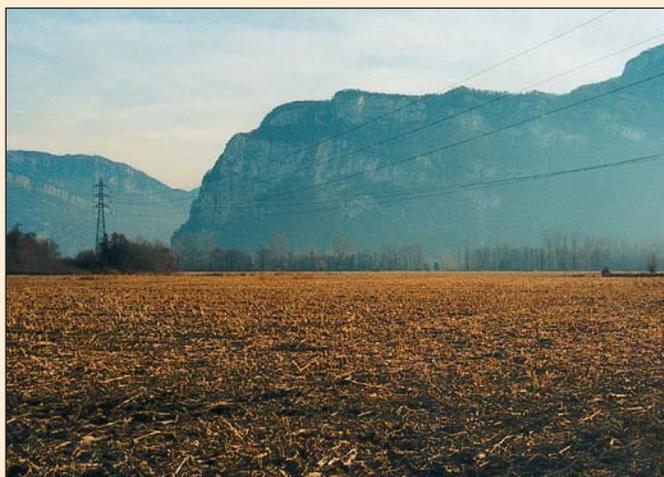
- Sensibiliser les agriculteurs aux rôles agronomique, écologique voire économique (bois de chauffe) de la haie ;
- encourager l'entretien ou la rénovation du patrimoine agricole identitaire (haies, fossés, murets...) et à la plantation de nouvelles haies ;
- opérer des remembrements mesurés qui préservent une partie des haies et la continuité d'un maillage à une échelle adaptée à l'agriculture moderne et assurer le suivi des travaux connexes ;



Replantation d'une haie champêtre composée de diverses essences en limite de parcelle.



Dans un terrain en pente, la haie a pour fonction de retenir la terre. La disparition de la haie va entraîner une érosion plus importante.



Dans la plaine de l'Isère où des haies ont été supprimées, l'espace semble paradoxalement plus petit.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et suivi du projet

CAUE (architecte-conseil)

DRAC

PNR de Chartreuse

(pour les communes du périmètre)

Services techniques de la

Communauté d'Agglomération

Association Maisons paysannes de

France

Recommandations des CTE et des

Opérations Locales

Elaboration du projet

Paysagiste

PARTENAIRES FINANCIERS

Commune

Communauté d'Agglomération

Etat

Conseil Régional

Conseil Général

Entretien des canaux et fossés

Contexte

Les canaux et fossés sont à la limite des parcelles cultivées. Ils appartiennent au système agricole qui les entretient. Ils sont souvent rectilignes et correspondent avec le passage des chemins. Les rivières et ruisseaux ont un parcours plus libre. Lorsqu'ils sont accompagnés de végétation, celle-ci leur donne une présence dans le paysage, et constitue un refuge pour une faune chassée des zones trop découvertes.

Objectifs

- Améliorer l'entretien du réseau des canaux et fossés ;
- développer son rôle écologique et paysager.



Dans la plaine de l'Isère, les canaux sont peu visibles, mais ils sont essentiels à l'identité de la plaine qu'ils ont rendue cultivable et habitable.



Certains canaux non visibles sont signalés par la présence de roseaux.



En bordure d'une parcelle, le canal peut servir de fossé à la route.

Propositions

- Respecter leur présence en cas d'aménagement urbain, s'appuyer sur cette structure, ne pas buser systématiquement un canal dans un environnement urbain ;
- végétalisation des berges pour les fossés importants ou ceux qui accompagnent des routes ou chemins ;
- plantation d'arbre-tiges pour accompagnement ;
- éviter les recalibrages « brutaux » ;
- favoriser l'évolution des pratiques en prenant en compte les surcoûts.



Un canal profilé à la pelle mécanique.



Dans le val d'Ainan, un canal à caractère de ruisseau.



En ville, un ruisseau peut devenir un élément d'animation des espaces publics.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et suivi du projet
CAUE (architecte-conseil)
DRAC
PNR de Chartreuse
(pour les communes du périmètre)
Services techniques de la
Communauté d'Agglomération
Association Maisons paysannes de
France

Recommandations des CTE et des
Opérations Locales

Elaboration du projet
Paysagiste

PARTENAIRES FINANCIERS

Commune
Communauté d'Agglomération
Etat
Conseil Régional
Conseil Général

Les vergers

Contexte

Les vergers ont un rôle patrimonial important dans la définition du paysage par leur impact visuel. Ils sont présents sur l'ensemble du territoire du Voironnais, mais ils diffèrent selon les secteurs.

Deux grands types de vergers sont identifiables :

- ceux florissants, considérés comme une culture à part entière avec une surface d'exploitation importante, des objectifs de rentabilité, et l'existence d'une filière. Ce sont les grandes noyeraies de la plaine de l'Isère et le verger de Charnècles ;
- ceux vieillissants, moins organisés, soit situés à proximité des habitations, soit le pré-verger destiné à donner de l'ombre aux bêtes, soit la cerisaie de St-Jean-de-Moirans tombée en désuétude. Ces petits vergers ont une forte valeur patrimoniale et méritent d'être entretenus, rajeunis, voire renouvelés.

Objectifs

- Assurer la préservation et le développement de nombreuses formes de vergers (pré-vergers, cerisaie, vergers familiaux, fruitiers sur la limite de parcelles, pommiers palissés, noyers isolés...);
- assurer la pérennité des variétés locales.



Les noyeraies de la plaine de l'Isère bénéficient de l'AOC « noix de Grenoble » qui assure la pérennité de ces exploitations.



Les noyers des secteurs de coteaux sont disposés dans les prés.



La culture de la vigne au milieu de cerisiers est très localisée du côté de St-Jean-de-Moirans. Cette forme de culture originale risque de disparaître.

Propositions

- Garantir la viabilité du pré-verger par la mise en place d'une filière liée à l'image du Parc Naturel de Chartreuse et du Pays Voironnais ;
- faire mieux connaître les variétés locales par une sensibilisation du public ;
- mieux organiser la vente locale des productions régionales ;
- permettre certaines replantations par des aides à la replantation et à l'entretien ;
- assurer des formations à l'entretien pour le grand public ;
- établir des verger-conservatoires sur certains espaces paysagers n'ayant plus d'enjeu agricole ;
- sensibiliser le grand public à la conservation du patrimoine local par la plantation d'espèces et de variétés anciennes qui n'ont plus de valorisation économique possible.



La célèbre cerisaie de St-Jean-de-Moirans est à l'abandon. Elle est encore très présente dans l'esprit des habitants comme élément identitaire.



Le pré-verger sur le déclin est une forme agricole à forte valeur patrimoniale présente sur tout le territoire du Voironnais.



Les arbres fruitiers peuvent aussi structurer une route.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Associations diverses (Croqueurs de Pommes, Fruits Oubliés...)
Paysagiste
CAUE
ADAYG
PNR de Chartreuse
(pour les communes du périmètre)
Services techniques de la
Communauté d'Agglomération
Chambre d'Agriculture

PARTENAIRES FINANCIERS

Etat
Conseil Régional
Conseil Général
Commune
Chambre d'Agriculture

Les espaces boisés

Contexte

La forêt a une grande importance dans les perceptions lointaines du paysage. Elle représente 27 % de la superficie du Pays Voironnais.

Ce milieu vivant est un domaine économique pour de nombreux propriétaires forestiers. Il évolue en fonction des modes de gestion et des objectifs de production. D'importantes disparités existent en terme de couverture et en terme de type de boisement. Les zones de montagne situées au nord de Voiron sont plus couvertes que les collines et les plaines.

Dans les zones de montagnes se trouvent les massifs boisés les plus remarquables. Ils forment le fond des perspectives et donnent l'échelle du paysage. Quelques grands ensembles dominent dans les secteurs des vallées hautes et du val d'Ainan y compris dans le PNR de Chartreuse. Dans les autres secteurs, les boisements occupent des parcelles imbriquées dans un contexte agricole. Le morcellement de la propriété et la gestion par des propriétaires privés selon des stratégies disparates peut avoir des effets négatifs sur la qualité des boisements et sur leur impact dans le paysage. L'usage des résineux mérite d'être mieux raisonné.

Dans la plaine de l'Isère, la forêt naturelle de type alluviale (peuplier, frêne, aulne...) est protégée dans certaines parties pour sa richesse écologique (arrêté de biotope de l'Etang de Mai, bois des Goureux). D'un point de vue sylvicole, la populiculture tend à se développer au lieu de cette forêt naturelle sur les terrains les plus humides avec comme corollaire une banalisation du paysage.

Les boisements de collines à dominante de chêne et de charme sont souvent exploités en taillis de châtaignier, recherché comme bois de chauffage. Ils occupent les terrains les moins fertiles pour l'agriculture. Leur présence dans le paysage est un facteur d'équilibre écologique.



Sur les reliefs, la couverture forestière continue est une composante majeure du paysage.



Dans les zones pré-montagnardes, des résineux dispersés parmi les feuillus annoncent la proximité de la Chartreuse.



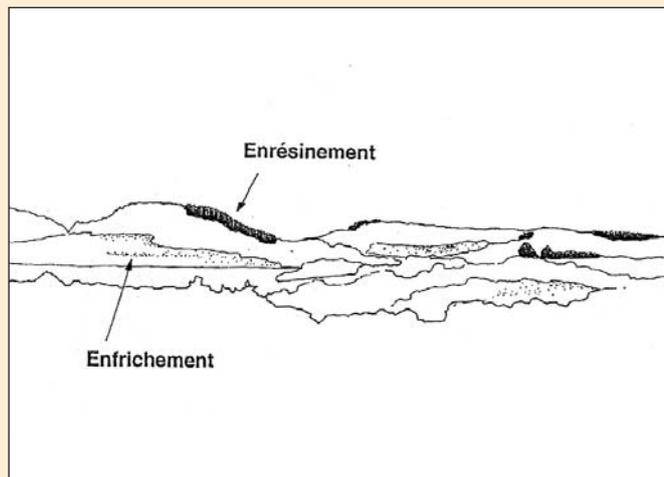
En plaine, il n'existe plus de forêt, mais des boisements sur des parcelles circonscrites par les cultures agricoles ou des activités industrielles.

Objectifs

- Protéger les lambeaux relictuels de la forêt alluviale qui occupent la plaine de l'Isère en valorisant les essences locales comme le frêne ;
- adapter les essences forestières aux conditions de sol, exposition... ;
- dans le choix d'un type de boisement, considérer la vocation d'une parcelle par rapport au paysage environnant (parcelle isolée au milieu des cultures, parcelle dans un massif important, visibilité de la parcelle...);
- les peuplements uniformes de résineux ou de peupliers doivent être réalisés dans des secteurs où ils s'intègrent parfaitement à l'environnement naturel ;
- éviter la fermeture du paysage dans les secteurs pré-montagnards ;
- éviter les microboisements en timbre-poste dans les secteurs de collines ou de montagne.

Propositions

- Encourager la gestion en futaie mélangée et si possible irrégulière de préférence à la coupe à blanc ;
- mettre en valeur les trois fonctions de la forêt : production, biodiversité, agrément ;
- dans les secteurs de collines ou de montagne où les grands ensembles forestiers constituent une unité, établir un plan de gestion-guide pour les différents propriétaires ;
- proposer des conseils de gestion forestière prenant en compte l'aspect paysager et l'accueil du public, la biodiversité et la prévention des risques naturels.



Certaines parcelles sont boisées par un enrésinement intensif dans une couverture végétale de feuillus.



Les boisements peuvent être de simples franges entre deux parcelles.



La forêt alluviale qui s'étendait dans la plaine n'existe plus qu'en minces lambeaux au bord de l'Isère.

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF
ONF
ADAYG
CEMAGREF
PNR de Chartreuse
(pour les communes du périmètre)
Services techniques de la
Communauté d'Agglomération

PARTENAIRES FINANCIERS

Associations de propriétaires
forestiers
Commune
Communauté d'agglomération
Etat
Conseil Régional
Conseil Général

Intégration des zones d'activité

Contexte

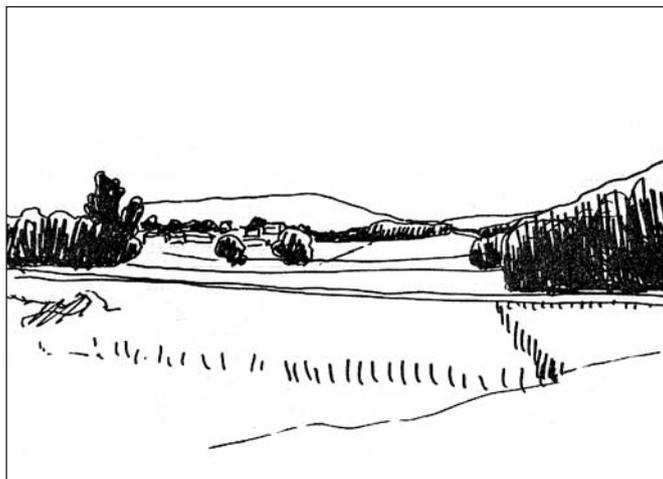
Les zones d'activité sont un élément important de la vie économique locale. Elles ont aussi un impact important sur le paysage. Situées en périphérie d'agglomération, à proximité d'un axe routier, elles constituent souvent l'entrée dans la ville. Beaucoup en donnent une image négative par leur mauvais aménagement. Pourtant, elles peuvent être de véritables vitrines pour les entreprises et la collectivité.

Objectifs

- Assurer l'inscription dans un site par la définition d'un projet d'ensemble ;
- éviter la banalisation des entrées de villes ou villages ;
- donner une image cohérente de la zone d'activité, par la qualité architecturale des bâtiments et des abords.



La disparité de l'architecture, l'imbrication avec l'habitat, donne une image négative de la zone d'activité.



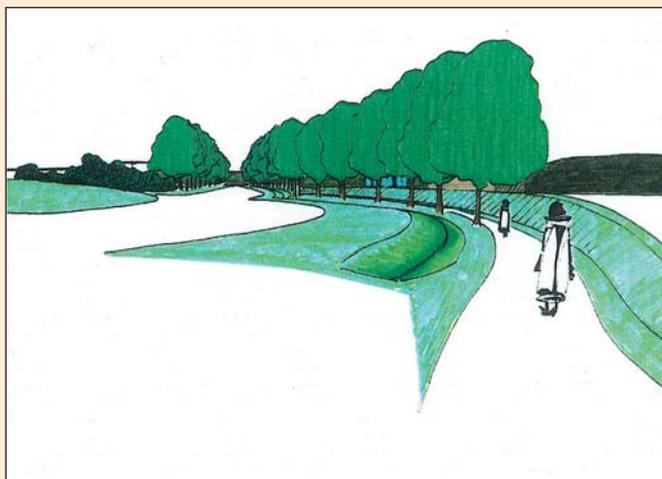
Des ouvertures sur le site peuvent être préservées, elles permettent à la zone d'activité de réaliser son accroche visuelle au territoire.



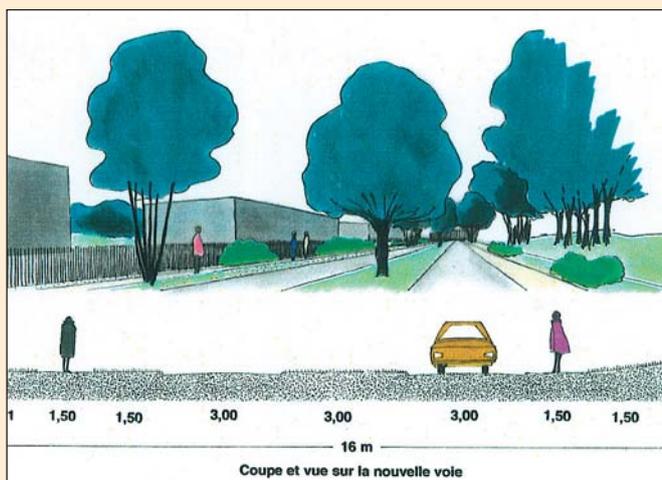
Le surdimensionnement des panneaux d'affichage et leur prolifération contribuent à donner une image anarchique de la zone d'activités.

Propositions

- Etablir un projet prenant en compte la zone elle-même et tout son périmètre de visibilité ;
- tisser des liens avec le contexte urbain ou naturel environnant ;
- ménager l'accroche au territoire par des vues sur le site environnant de façon à ce que la zone d'activité ne remplisse pas tout le champ de vision ;
- éviter les zones d'activités qui se déploient en longueur le long d'une route (ville horizontale) ;
- limiter leur étendue proportionnellement à la taille de la commune ;
- réglementer l'affichage publicitaire ;
- éviter de mélanger les activités avec l'habitat ;
- définir un cahier des charges sur le niveau de qualité architecturale et les plantations imposées à chaque industriel
- éviter d'occulter le milieu naturel (fossés, ruisseaux...) ;
- réutiliser des motifs végétaux présents dans les environs (cépées, arbre-tige, haie champêtre...) et des essences locales.



La gestion des abords de la zone peut être l'occasion de créer un effet de porte à l'entrée de la ville.



Profil de voirie type qui ménage une place pour le piéton et dont les formes végétales sont inspirées d'un contexte rural.



L'usage de formes végétales présentes dans les environs contribue à la bonne intégration de la zone d'activité.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et suivi du projet

DDE
Services techniques des communes
CAUE
PNR de Chartreuse
(pour les communes du périmètre)
Services techniques de la
Communauté d'Agglomération

Elaboration du projet

Paysagiste
Urbaniste
Architecte

PARTENAIRES FINANCIERS

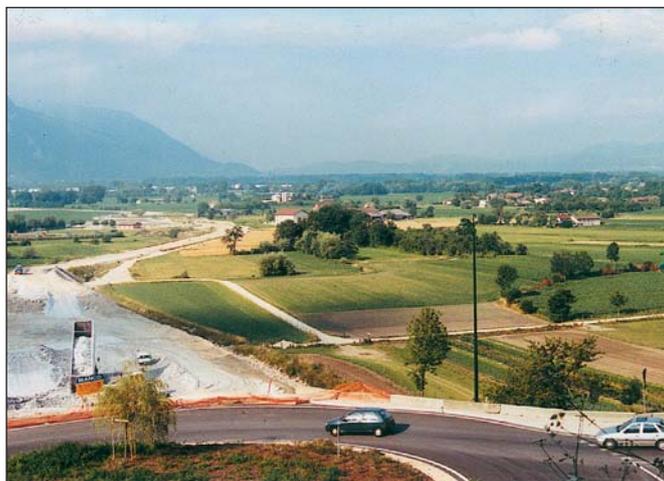
Etat
Conseil Régional
Conseil Général
Commune

Impact des infrastructures

Contexte

Le Voironnais est une région carrefour contrainte par les massifs montagneux ; les réseaux d'infrastructures ont souvent une relation forte avec les sites. La cluse de Voreppe est un point crucial du Voironnais avec la concentration de tous les réseaux dans un entonnoir naturel.

La région connaît aussi une forte activité économique et un développement important. De ce fait, les réseaux de communication sont en perpétuelle évolution. Ils structurent le paysage et constituent un lieu privilégié de sa perception. C'est pourquoi il est nécessaire d'apporter une attention particulière au traitement paysager des infrastructures.



La question du traitement paysager d'une route doit être abordée dès la conception du projet, et non a posteriori.

Objectifs

- Ajouter une dimension paysagère ou urbaine à l'aménagement fonctionnel des infrastructures ;
- limiter les effets de coupure en facilitant les liaisons transversales (pour piétons et voitures) ;
- améliorer le traitement paysager des routes elles-mêmes ;
- aborder également la question du paysage rural ou urbain voisin de la route.



Les plantations en bord de route doivent s'harmoniser avec la végétation naturelle présente dans le secteur. Les pins ne sont pas courants en plaine.



Les routes départementales ne nécessitent pas forcément des aménagements coûteux. Il faut éviter de surdimensionner la largeur de la chaussée.

Propositions

Selon le type d'infrastructures, les démarches et outils peuvent être différents et/ou complémentaires.

- 1/ Pour la création de réseaux nouveaux, il faut intervenir le plus en amont possible sur la définition du tracé et l'analyse, et l'aménagement du paysage traversé.
- 2/ Pour les grands réseaux routiers existants, l'enjeu principal est celui de la requalification des emprises. En effet, avec le temps et l'augmentation du trafic, les grandes routes se sont élargies, détruisant en grande partie leurs accotements et la qualité du voisinage. Il est nécessaire maintenant de redonner une valeur à l'aménagement paysager ou urbain du bord des routes avec une attention particulière pour les carrefours qui sont autant de points de repères.
- 3/ Les petites routes communales ou départementales nécessitent aussi une attention particulière. Elles doivent en effet refléter dans leur aménagement le caractère rural ou urbain des séquences traversées.



Le traitement des bas côtés a un rôle important pour l'image de la route. Un bas côté enherbé n'empêche pas le stationnement.



La route épouse les ondulations du terrain.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Diagnostic et suivi du projet

CAUE (architecte-conseil)

DRAC

PNR de Chartreuse

(pour les communes du périmètre)

Services techniques de la

Communauté d'Agglomération

Association Maisons paysannes de France

Recommandations des CTE et des

Opérations Locales

Elaboration du projet

Paysagiste

PARTENAIRES FINANCIERS

Commune

Communauté d'Agglomération

Etat

Conseil Régional

Conseil Général

Contrat Global de développement des Val du Dauphiné

Etude paysagère, agricole et architecturale du territoire

Comité d'expansion économique - Région de la Tour du Pin - déc. 1997
Chambre d'agriculture de l'Isère - CAUE de l'Isère

Pré-diagnostic environnement

Comité d'expansion économique de la Région de la Tour du Pin - juin 1997
Rhônalpénergie-Environnement

Contrat de rivière du Guiers - Rapport final

Syndicat intercommunal d'études et de programmation du Guiers propre
Cedrat Développement - juillet 1999

Contrat de bassin Paladru - Fure

Syndicat mixte du lac de Paladru
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Fure (SIVU) - mars 1997
Cedrat - Epure - Safège
Assistance technique au maître d'ouvrage : DDAF 38 - DDE 38

Etude paysagère

Etudes préalables et élaboration du dossier de candidature du Contrat de Bassin Paladru-Fure
Epure - nov. 1993

Schéma Directeur de la région grenobloise

Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma Directeur
Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise - déc. 1999

Le Pays Voironnais, un pays de toutes pierres

Département de l'Isère - Communauté de communes du Pays Voironnais
Pact de l'Isère - jan. 1997

L'agriculture et la forêt du Pays Voironnais

Communauté de communes du Pays Voironnais
ADAYG - mai 1999

Des haies pour l'Isère

Conseil Général de l'Isère
Dominique Saultner